

	VILLE DE SHANNON Province de Québec DÉROGATION MINEURE DM2026-90028
---	--

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **13 avril 2026**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2026-90028**.

Cette demande, déposée par la représentante du propriétaire du lot 6 338 739, situé au 35, rue Stewart, dans la zone RU-64, vise à aménager une aire de stationnement avec une implantation dérogatoire. L'article 12.2 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit qu'une aire de stationnement en cour avant ne peut pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le mur avant du bâtiment principal et que, dans le cas d'un stationnement double, un empiètement maximal de 2 mètres devant le mur avant est autorisé. L'élément dérogatoire est donc l'aire de stationnement projetée qui empièterait devant le mur avant du bâtiment principal sur une distance de 11,28 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 13 avril 2026 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 19^E JOUR DE MARS 2026

Greffière,
Mélanie Poirier